

EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Séance du 8 février 2024

Date de la convocation
01/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de février à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,
Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absent excusé : M. TYTGAT Loïc

Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric

M. CHERAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis

M. MARCO Benjamin qui a donné pouvoir à Mme CHERAMY Laure-Aline

En exercice	Présents	Votants
14	10	10

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2024-09 Fixation du
prix du repas des aînés

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine a été désignée secrétaire de séance ;

Mme le Maire informe que le Conseil municipal a décidé d'ouvrir la cantine scolaire communale aux personnes de la collectivité nées avant 1955, une fois par semaine le jeudi sur réservation. En date du 23 Janvier 2020, il a été décidé par délibération d'ouvrir ce repas aux personnes de plus de 60 ans.

Madame Laure-Aline CHÉRAMY, adjointe déléguée, indique que le prix actuel du repas est de 8.90€. Elle propose

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal,


DECIDENT :

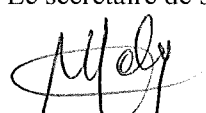
➤ d'ouvrir la cantine scolaire aux personnes nées avant 1955, une fois par semaine le jeudi, sur réservation auprès de la mairie.

➤ de laisser le prix du repas à 8.90€, ce dernier sera revu en juin 2024

➤ d'autoriser le Maire à faire le nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

JOLY-LAVRIEUX Martine